



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

DECISION DU MAIRE N° 2024-16
PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
POUR DES TRAVAUX DANS LA SALLE DE SPORT
(COMPLEXE SPORTIF R. WERQUIN), DES VESTIAIRES CCA J. HOUSSIN ET CHAUFFERIE
BATIMENTS COMMUNAUX – LOT N° 7

Nous, Thierry BONTE, Maire de la Commune de Verlinghem,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,
Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-10 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs,
Vu le projet de travaux de rénovation de la salle de sport du complexe sportif R. Werquin, des vestiaires du CCA J. Houssin et de la chaufferie des bâtiments communaux, comprenant 11 lots,
Considérant que le lot n° 7 Chauffage/ventilation/plomberie/sanitaire avait été déclaré sans suite lors de la première consultation des entreprises,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence émis le 25 avril 2024, consultation en procédure adaptée
Vu les offres présentées par :

N° d'ordre	Nom du candidat
1	Dalkia – Groupe EDF – Centre Lille Métropole Panorama – 204 rue Sadi Carnot – 59350 Saint-André lez Lille
2	Ramery Energies Agence Thermic 26 rue Jacques Messager – 59175 Templemars
3	Missenard Quint B 34 rue Eugène Freyssinet – PA Le Royeux – 02430 Gauchy

Vu le rapport d'analyse des offres du 1^{er} juillet 2024,
Considérant que l'offre présentée par la société Ramery Energies est économiquement la plus avantageuse au regard des critères du cahier des charges:

DECIDONS

Article 1° - D'attribuer le marché public de travaux dans le cadre du projet de travaux de rénovation de la salle de sport du complexe sportif R. Werquin, des vestiaires du CCA J. Houssin et de la chaufferie des bâtiments communaux, pour le lot n° 7 Chauffage/ventilation/plomberie/sanitaire à :

Nom du candidat	Montant HT
Ramery Energies Agence Thermic 26 rue Jacques Messager 59175 Templemars	327 177,47 €

Article 3° - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'État.



Verlinghem, le 17 juillet 2024.
Le Maire, **Thierry BONTE**.

Cette décision a sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
In fine, que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19/07/2024
et la publication le 20/07/2024
Thierry BONTE, Maire.